



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 11 mars 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
10	7	1	8

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédérique MATIGNON, Sophie DEROUET, Emmanuelle MORICE

Absent(s) excusé(s) : Christian GARNIER, Patricia DOUILLET, Frédéric ATTHAR

Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

2023-20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2023

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le Budget Primitif de la commune au chapitre. Il s'équilibre de la façon suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	MONTANT	RAR	CHAPITRE	MONTANT	RAR
16	22500		001	156620,2	
20	250		021	80000	
21	291207,93	1410,15	040	5054,42	
23		39246,04	10	15000	
			13		17939,5
			16	80000	
TOTAL	313957,93	40656,19	TOTAL	336674,62	17939,5
	354614,12			354614,12	

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	MONTANT	RAR	CHAPITRE	MONTANT	RAR
011	240100		002	289854,82	
012	195609,34		70	20900	
014	24187,66		73	17000	
023	80000		731	200000	
65	54500		74	69999	
66	3500		75	5500	
67	500		77	100	
68	5054,42		78	97,6	
TOTAL	603451,42	0	TOTAL	603451,42	0
	603451,42			603451,42	

Approuvé à l'unanimité des membres présents, le budget 2023 de la commune s'équilibre :

- en fonctionnement à 603 451.42 €
- en investissement à 354 614.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif de la commune.

Nombre de votants : 9, 9 pour, 0 contre, 0 abstentions

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

LE HAM, le 24 mars 2023

Le Maire,
Diane ROULAND

